



Le 1^{er} mai, un événement souligné un peu partout au Québec



MARTINE DOYON

Plus de 6 000 personnes marchent dans les rues de Montréal

C'est dans la bonne humeur et dans une ambiance festive que s'est déroulée la marche du 1^{er} mai à Montréal. Les manifestants et les manifestantes se sont rassemblés en début de soirée au parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, à l'angle de la rue Cartier et de l'avenue du Mont-Royal, où les porte-parole se sont adressés à la foule. La marche a ensuite emprunté l'avenue du Mont-Royal pour se rendre au parc Jeanne-Mance.

Sur le thème *Nos pas, nos cris, unis pour la démocratie*, les organisations présentes ont réitéré leurs inquiétudes face au virage à droite pris par nos gouvernements et les récents reculs de plusieurs de nos

acquis sociaux. Les manifestants et les manifestantes ont scandé des slogans dénonçant, notamment, l'immobilisme des politiciens devant la crise de l'emploi, les délocalisations massives et l'hémorragie dans le secteur manufacturier.

Les marcheurs ont rappelé le droit à la négociation et leur refus d'être bâillonnés. Ils ont dénoncé l'attitude du gouvernement Charest qui fait fi de la décision récente du Bureau international du travail (BIT). Rappelons que celui-ci a sévèrement condamné le décret gouvernemental qui a mis fin aux négociations et a imposé les conditions de travail à 500 000 travailleuses et travailleurs du secteur public québécois (voir article en page 12).

AUTRES TEXTES ET PHOTOS EN PAGE 3

SOMMAIRE

3

MOBILISATION À LA FTQ-CONSTRUCTION

5

DES CENTAINES DE MEMBRES DE LA FTQ MILITENT POUR LE FRANÇAIS



ISABELLE GAREAU

6

MANIFESTATION DEVANT LE SIÈGE SOCIAL DE BELL CANADA

7

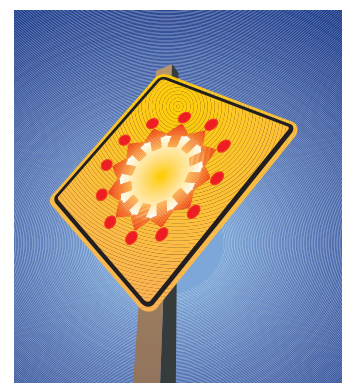
LES LAURÉATES DU CONCOURS CHAPEAU LES FILLES!, PARTOUT AU QUÉBEC



FRANÇOIS MADEAU

10

LES AIDES DOMESTIQUES ET LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL



12

LOCK-OUT AU JOURNAL DE QUÉBEC



DOIDER DEBUSSCHERE

JOURNÉE INTERNATIONALE DE COMMÉMORATION DES PERSONNES TUÉES OU BLESSÉES AU TRAVAIL

Nous avons un devoir de mémoire et d'action



MARTINE DOYON

206 personnes mortes au travail en 2006

Le président de la FTQ a déploré le manque de volonté politique à Québec pour que les mécanismes de prévention, la mise sur pied de comités de santé et sécurité, la nomination d'un représentant à la prévention, pourtant prévus dans la loi depuis 1979, s'appliquent à tous les travailleurs sans exception.

« Nous avons un devoir de mémoire et d'action, et c'est justement pour cette raison que nous avons mis

sur pied cette journée de commémoration. Les 176 décès de 2004, les 223 de 2005 ou les 206 personnes mortes au travail en 2006 ne doivent pas être décédées en vain.

SUITE EN PAGE 10

Le Canada dans le peloton de queue

Selon l'ACNOR (Association canadienne de normalisation), en septembre 2006, le Canada se classe parmi les pires pays du monde industrialisé au chapitre de la santé-sécurité avec un taux de sept morts par tranche de 100 000 travailleurs. Il se classe au 5^e rang des taux les plus élevés de l'OCDE, devancé seulement par la Corée, le Mexique, le Portugal et la Turquie.

Plus de 400 personnes provenant de différents syndicats de la FTQ se sont rendues, en famille, au Biodôme de Montréal pour souligner la journée du 28 avril. La FTQ

a profité de cette activité pour rappeler sur la place publique qu'il est impératif d'avoir des environnements de travail sains et davantage de prévention.

« On réussit à créer des environnements contrôlés et sains, exempts de substances toxiques, avec des normes de ventilation, d'humidité et d'aération supérieures pour garantir à la faune, comme ici au Biodôme, un milieu où les animaux peuvent évoluer sans qu'on craigne pour leur santé physique ou leur vie.

« Si on peut atteindre de tels standards pour des animaux, ça ne devrait pas être impossible dans les milieux de travail, dans les usines, dans les garages, dans les imprimeries, dans les fabriques de blocs de béton », a plaidé le président de la FTQ, Henri Massé.



MARTINE DOYON

Le SCFP tourné vers l'avenir

LES UNIONS QUOSSA DONNE? DE BOUTADE QU'ELLE ÉTAIT IL Y A TRENTE ANS, CETTE QUESTION EST MALHEUREUSEMENT D'ACTUALITÉ AUJOURD'HUI, PRISE DÉSORMAIS AU SÉRIEUX PAR DE TROP NOMBREUSES PERSONNES.

Afin d'y apporter la réponse la plus adaptée et la plus pertinente, près de 600 militants et militantes du SCFP ont profité de leur dernier congrès à Québec en mai dernier pour faire le point sur le passé, le présent et l'avenir du mouvement syndical.

Afin de stimuler leur réflexion, plusieurs conférenciers étaient à l'ordre du jour. Jacques Parizeau devait parler d'équité entre les générations;

des problèmes de santé l'ont retenu, mais son exposé a tout de même été présenté aux congressistes. De son côté, le professeur d'anthropologie Bernard Arcand a souligné que les difficultés rencontrées par les syndicats s'inscrivent dans le cadre d'une montée de l'individualisme, doublée d'un désintérêt envers les actions collectives.

Les congressistes ont réfléchi sur les acquis du mouvement syndical et ont discuté de la difficulté de combiner la défense des membres sur les lieux de travail avec le rôle plus large

d'acteur social du mouvement syndical. Cependant, personne ne souhaite pour autant abandonner cette fonction de moteur de changement. Bien des gains réalisés dans le passé – les lois en santé-sécurité, le salaire minimum, l'équité salariale, etc. – ont été le fruit de luttes politiques et sociales menées par les organisations syndicales.

Afin de renouveler et d'actualiser le discours syndical, dans le but aussi de se

coller davantage à la réalité et aux intérêts des jeunes, on croit que les syndicats doivent embrasser les causes écologistes, de solidarité internationale et de lutte contre la mondialisation. Les congressistes ont également insisté sur la nécessité de mener des campagnes d'éducation populaire, dont des campagnes d'achats locaux pour favoriser l'emploi chez nous. Un programme ambitieux, porteur de rêves et d'espoirs.



DOIDER DEBUSCHERE

L'ACHAT LOCAL, RÉGIONAL ET QUÉBÉCOIS

Une priorité pour la FTQ Laurentides-Lanaudière

C'EST SUR LE THÈME DE L'ACHAT LOCAL, RÉGIONAL ET QUÉBÉCOIS QUE LES MILITANTS ET MILITANTES DE LA FTQ LAURENTIDES-LANAUDIÈRE (FTQ-LL) SE SONT RÉUNIS EN CONGRÈS LES 14 ET 15 AVRIL DERNIER.



Quels sont les impacts de nos choix de consommation sur la communauté? Comment reconnaître les étiquettes qui correspondent à nos valeurs? Les gouvernements auraient-ils le pouvoir de faire eux-mêmes des choix plus éthiques? Voilà quelques questions qui ont été abordées durant ces deux journées.

Selon Yves Raymond, président de la FTQ-LL, le choix de la thématique du congrès ne faisait pas de doute. « Pour la FTQ-LL, le thème de l'achat local, régional et québécois est un centre d'intérêt marqué depuis plusieurs années. Nos militants et militantes ont envie de fouiller la question et de se donner un plan d'action concret qui saura capter l'attention des membres de nos unités de base. »

Enthousiasmé par l'effet mobilisateur de l'événement, Daniel Larose, secrétaire général de la FTQ-LL, croit au pouvoir rassembleur des conseils régionaux dans ce dossier. « En deux jours, on a réussi à démontrer à près de soixante personnes qu'il est possible de faire de meilleurs choix qui sont payants pour tous! Si nous unissons nos efforts dans cette direction, il m'apparaît clair que nous pouvons générer un important vent de changement dans nos régions. »

« L'un des éléments essentiels au succès de ce congrès a été la tenue d'un panel animé par l'insurpassable Jean Sylvestre de la Fondation de formation éco-

nomique du Fonds de solidarité FTQ », de dire Yves Raymond. Selon lui, la richesse de ce panel a tenu, notamment, dans la diversité des invités. Trois intervenants provenant de milieux bien différents ont exposé leurs opinions sur la question de l'achat local. Lina Aristeo, vice-présidente de la FTQ, a débattu de la question avec son chapeau de syndicaliste, Marianne Girard, porte-parole du Comité Environnement les Moulins, a exposé ses vues sur l'impact environnemental de nos achats et Luc Liard, président de Liard Industries, a exprimé son point de vue d'industriel.

Selon Laurent Lévesque, conseiller régional intérimaire, le bilan de ce congrès est très positif: « Je crois non seulement que les gens ont apprécié leur fin de semaine syndicale, mais aussi qu'ils repartent avec la conviction qu'ils ont entre leurs mains un important pouvoir. Comme nous l'avons mentionné au cours du congrès, s'il est vrai que l'argent mène le monde, faisons en sorte que notre argent fasse sa part! »

Assemblée générale annuelle sur le thème de l'eau

Le 23 mai dernier, le Conseil régional Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec tenait son assemblée annuelle à Amos, sur le thème *L'eau, source de vie*. Les participants et les participantes ont eu l'occasion d'entendre André Bouthillier, président de la coalition *Eau Secours* et de débattre sur le thème de l'eau comme ressource à préserver. Les personnes présentes ont aussi eu la chance de remercier le confrère Michel Cliche pour son travail à titre de conseiller régional FTQ dans la région. Celui-ci s'est aussi vu remettre le prix Maurice-Hébert, prix décerné chaque année à des syndicalistes qui se sont démarqués et qui ont contribué au développement et à la promotion du mouvement syndical.



La présidente du Conseil régional FTQ, Diane Raymond, remet le prix Maurice-Hébert à Michel Cliche.

GILLES CHAPADEAU

La direction et toute l'équipe de la FTQ vous souhaitent bonnes vacances et bon repos!

Si vous déménagez, n'oubliez pas de nous en aviser en remplissant le coupon ci-dessous et en nous le retournant avec l'étiquette de votre ancienne adresse. Merci.

Le Monde ouvrier fait relâche jusqu'en septembre. Vos commentaires et vos suggestions d'articles sont les bienvenus, n'hésitez pas à nous écrire : igareau@ftq.qc.ca

Le Monde ouvrier

DEPUIS 1916

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président : Henri Massé
Secrétaire général : René Roy
565, boulevard Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal, Québec H2M 2W3
Téléphone : 514 383-8000
Télécopie : 514 383-8001
Courriel : ftq@ftq.qc.ca
Portail FTQ : www.ftq.qc.ca

Rédactrice en chef : Isabelle Gareau

Collaboration : Véronique Clément (CISO); Gilles Chapadeau (CRFTQ Abitibi-Témiscamingue - Nord-du-Québec); Laurent Lévesque (FTQ-LL); Maude Messier (FTQ-Construction); André Fleury

(RSR); Claude Maltais (CRFTQ Québec - Chaudière-Appalaches); André Laplante (Métallos); Alexandre Boulerice (SCFP); Stéphane Lacroix (Teamsters); André Gingras (TUAC); Monique Audet, Valérie Bernier, Louis Cauchy, Isabelle Coulombe, Robert Demers, Carole Gingras, Pierre Laliberté, Jean Laverdière, Lola Le Brasseur, André Leclerc, Sylvie Lépine, FTQ.

Graphisme : Anne Brissette
Photos : Hélène Aubin, Lyne Boiverst, FTQ-LL, Line Bolduc, Francine Bourré, Annick De Carusel, CRFTQ Abitibi-Témiscamingue - Nord-du-Québec, Didier Debusschere, Martine Doyon, Isabelle Gareau, Carole Gingras, Denys Houde, Daniel Jalbert, Serge

Jongué, Dominique Lanthier, Jean Laverdière, Maude Messier, Pierre-Yves Morissette, Jacques Nadeau, François Nadeau, Josianne Ouellette, René Roy, Donald Ruest, Martin Tremblay, Jocelyn Vincent
Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Litho Acme

Tirage : 54 000 exemplaires
Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0700-8783



COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom _____		
Prénom _____		
Syndicat ou organisme _____		Section locale _____
Adresse _____		
Ville _____		Province _____ Code postal _____
Employeur _____		
Téléphone Travail () poste _____		Résidence () _____
Courriel _____		Nombre d'exemplaires _____

Occupation des bureaux de la CCQ par la FTQ-Construction

LE 28 MARS DERNIER, 3 000 TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION SE SONT MOBILISÉS POUR EXPRIMER, À TRAVERS LA VOIX DE LA FTQ-CONSTRUCTION, LEUR MÉCONTENTEMENT ENVERS LA DIRECTION DE LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CCQ). ILS MANIFESTAIENT AINSI LEUR OPPOSITION À L'ACCAPAREMENT PAR LA COMMISSION DU PLACEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION.



Des manifestants à la sortie de l'occupation des bureaux de la CCQ à Montréal.

En occupant les quatorze bureaux de la Commission à travers la province, les membres de la FTQ-Construction ont démontré, encore une fois, leur capacité de mobilisation et l'intérêt qu'ils démontrent à l'endroit de leur structure syndicale. Responsables, bien informés et toujours prêts à assumer leurs responsabilités afin d'améliorer collectivement leurs conditions de vie et celles de leurs confrères, les travailleurs de la FTQ-Construction auront fait montre d'une grande solidarité.

La FTQ-Construction a fait valoir ses questionnements et ses craintes quant aux objectifs visés par la mise en place d'un système

automatisé de référence de la main-d'œuvre. La FTQ-Construction dénonce le fait que les travailleurs et les travailleuses soient réduits à de simples points sur une liste, catégorisés et répertoriés selon des critères déshumanisés.

Par ailleurs, il est bien connu qu'actuellement la CCQ ne dispose pas des effectifs nécessaires pour bien remplir son mandat de gestion de la main-d'œuvre: bassins régionaux de main-d'œuvre et ratios compagnon-apprenti non respectés et incapacité d'épurer les listes de main-d'œuvre.

Une mobilisation qui porte fruits

Par la rigueur de ses arguments, doublée de son rap-

port de force, la FTQ-Construction a été à même de faire reconnaître à la direction de la Commission la justesse de ses arguments quant à l'importance des relations humaines et à l'expérience des syndicats en matière de placement. Faut-il rappeler que le placement est un mandat essentiel en ce qui concerne les relations avec les membres, mandat qui a traditionnellement toujours relevé des syndicats? Devant l'évidence même de la situation, la direction de la CCQ a reconnu la position de la FTQ-Construction comme étant justifiée et elle s'est engagée à revoir et à réécrire son projet de système de référence de la main-d'œuvre et à le soumettre au conseil d'administration.

La FTQ-Construction s'est dite très satisfaite. «Nous ne lâcherons pas le morceau et s'il s'avérait que la Commission ne respectait pas sa parole, nous serons là pour la lui rappeler», d'exprimer Jocelyn Dupuis, directeur général de la FTQ-Construction.

1^{er} MAI / SUITE DE LA PAGE 1

Au niveau fédéral, les grandes organisations syndicales en ont aussi profité pour dénoncer le gouvernement Harper qui, malgré le consensus des partis d'opposition, continue de nier les droits de milliers de chômeuses et de chômeurs à des prestations d'assurance-emploi équitables, comme proposé dans le projet de loi C-269 (voir article en page 12).

Plusieurs dirigeants de la FTQ ont pris part à la marche. De gauche à droite : le directeur général adjoint de la FIPOE, Pierre Morin, le directeur général de la FTQ-Construction, Jocelyn Dupuis, le secrétaire général de la FTQ, René Roy et le président de la FTQ-Construction, Jean Lavallée.



Ailleurs au Québec



Le dimanche 29 avril, le Conseil régional FTQ Estrie a organisé un «Brunch familial». Près de 80 membres et une dizaine d'enfants ont fraternisé pour souligner la Fête internationale des travailleurs et des travailleuses. Merci à tous les participants et participantes.



Le Conseil régional Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec a tenu son souper spaghetti au profit de Centraide. Plus de 189 personnes ont participé à cette activité rendue possible grâce à tous les bénévoles des syndicats affiliés qui, chaque année, viennent en grand nombre, ainsi qu'aux nombreux commanditaires qui continuent année après année d'appuyer le Conseil régional et Centraide.



La FTQ Laurentides-Lanaudière a organisé un souper solidarité où tout le monde apportait un plat à partager. L'événement réunissait des militants et des militantes qui avaient le cœur à la fête! En plus d'échanger sur leurs milieux de travail, certains ont même pu échanger des recettes!

À Québec, quelque 200 personnes ont participé à une activité festive devant le parlement, sur le thème de la cabane à sucre. Cette activité était organisée par l'intersyndicale et tous les syndicats y étaient représentés.



Au Saguenay, près de 200 personnes ont participé à un 5 à 7 organisé par l'intersyndicale. Les porte-parole syndicaux et communautaires en ont profité pour tenir une conférence de presse rappelant les enjeux importants entourant la fête du 1^{er} mai. Sur la photo : Placide Bergeron, (Fonction publique), Steve Émond (Réseau communautaire Vigilance), Jeannine Girard (présidente CSN), Marcelle Perron (directrice de l'AFPC-FTQ), Jean-Marc Crevier (représentant de la FTQ), et Alain Proulx (directeur régional TCA).

Le dimanche 29 avril, quelque 250 personnes se sont réunies lors d'un brunch organisé par le Conseil régional FTQ de la Haute-Yamaska au Chalet de l'érable à Saint-Paul-d'Abbotsford.



NÉGOCIATIONS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Un recul pour les travailleurs et les travailleuses

Des augmentations de salaire financées par des concessions faites à même les conditions de travail, des frais de transport non indexés, la journée de travail de 10 heures à temps simple, l'augmentation des horaires de travail, des heures supplémentaires obligatoires, aucune somme allouée au fonds de retraite... Ce ne sont que quelques exemples des ententes conclues entre les associations patronales et l'Alliance syndicale (CSN, CSD et International) pour le renouvellement des conventions collectives régissant l'industrie de la construction. La FTQ-Construction dénonce cette situation déplorable qui ramène les salariés à des conditions de travail qui prévalaient il y a 40 ans.

La FTQ-Construction avait prédit que l'Alliance n'arriverait pas à conclure les négociations dans les délais prévus par la loi, à défaut de quoi elle le ferait sur le dos des travailleurs et des travailleuses. De fait, l'Alliance a troqué la qualité des conditions de travail pour de prétendues augmentations de salaire. En cumulant toutes les pertes, il est évident que les travailleurs et les travailleuses feront les frais de l'inexpérience de l'Alliance.

La FTQ-Construction, confiante d'être porte-parole officiel lors des prochaines négociations, aura du pain sur la planche pour récupérer tout ce que l'Alliance a négligé et laissé aller aux mains des employeurs.

Nouveaux dirigeants au SCEP-Québec



Michel Ouimet, Renaud Gagné et Joseph Gargiso

Le 9 mai dernier, les 420 personnes déléguées qui étaient réunies à l'occasion de l'Assemblée des sections locales du Québec ont procédé à l'élection de leurs nouveaux dirigeants québécois. Le confrère Michel Ouimet a été élu au poste de vice-président exécutif, le confrère Renaud Gagné, au poste de vice-président-région Québec et le confrère Joseph Gargiso, au poste de vice-président administratif.

LE CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN

LE MUR CONTRE LA PAIX

POUR PLUSIEURS, L'INTERMINABLE CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN EST TRÈS COMPLEXE SINON INCOMPRÉHENSIBLE. LE FILM *LE MUR DE FER* RÉALISÉ PAR MOHAMED ALATAR EXPLIQUE DE FAÇON PERCUTANTE ET LIMPIDE POURQUOI UNE SOLUTION NÉGOCIÉE EST QUASI IMPOSSIBLE PRÉSENTEMENT.

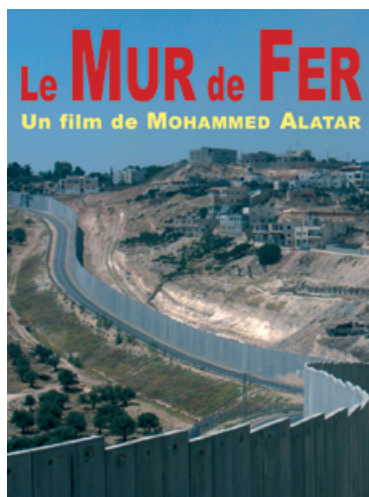
L'État d'Israël a été construit à partir de 1948 sur les débris des foyers de quelque 700 000 Palestiniens expulsés. Les Sionistes justifiaient cette usurpation de territoire par le slogan : *Une terre sans peuple pour un peuple sans terre*. Après l'occupation israélienne de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza en 1967, plus de 200 colonies juives ont été implantées dans ces territoires, en violation directe des résolutions de l'ONU et du droit international. Elles occupent 42 % du territoire de la Palestine historique. En Cisjordanie, les colons juifs consomment cinq fois plus d'eau que les Palestiniens; or, cette eau est illégalement détournée

des sources aquifères palestiniennes.

Récemment les forces d'occupation ont commencé à ériger un mur de 670 km, un rempart quatre fois plus long et deux fois plus haut que le mur de Berlin. Construit sous prétexte d'assurer la sécurité des citoyens israéliens, ce mur a surtout pour effet de rendre indélogeables et permanentes les colonies illégales. Aujourd'hui, les Palestiniens s'entassent dans des enclaves et des ghettos sur un territoire morcelé, qui constitue moins de 12 % de celui de la Palestine historique (celle d'avant 1948). Cette fragmentation par les colonies et le mur compromettent l'établissement d'un État palestinien, seule clé

d'un règlement pacifique du conflit.

La FTQ s'est procuré une copie DVD de cet excellent documentaire et la rend disponible pour consultation à son centre de documentation pour visionnement non commercial.



LA FOIRE DU LIVRE

Une tradition à la FTQ!



René Roy, secrétaire général de la FTQ, remet un chèque de plus d'un millier de dollars à Shimbi K. Katchelewa, éditeur en chef du magazine *Vents Croisés*. À chaque année, en mars, la FTQ et le Fonds de solidarité organisent une vente de livres dont les profits sont versés à un organisme qui œuvre au rayonnement du français.

COLLOQUE FAISONS NOTRE JUSTE PAR

Une première réussie dans le domaine des achats responsables!

Plus de 220 personnes, dont plusieurs provenant de la FTQ, ont pris part à la première édition du Colloque Faisons notre juste PAR, organisé par la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM), le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) et la Coalition étudiante Trans-Actions responsables (CÉTAR) les 26 et 27 avril dernier à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Préoccupées par les impacts de notre consommation sur les droits des tra-

vailleurs et des travailleuses ainsi que sur l'environnement, cherchant des solutions aux délocalisations d'entreprises et souhaitant s'engager dans l'action, travailleuses et travailleurs, militantes et militants syndicaux, étudiantes et étudiants, gestionnaires d'institutions publiques et d'entreprises privées, membres d'organisations communautaires et d'organisations non gouvernementales (ONG) ont pris part à cet événement.

Plusieurs invités spéciaux d'ici et d'ailleurs sont venus partager leurs opinions et le fruit de leurs recherches et ont alimenté l'assemblée en proposant des pistes d'action. Les ateliers et les discussions

ont porté, notamment, sur les politiques d'achat et des codes de conduite responsables, sur leur mise en application ainsi que sur la vérification.

En plus des outils concrets et des pistes de solution dégagées à la suite des discussions, l'un des principaux acquis de l'événement est la prise de conscience par tous les acteurs de la force que leur procure leur union. « Si chacune des organisations présentes entame une action concrète, comme la mise en place d'une politique d'achat responsable dans son milieu, et qu'une alliance se crée entre les syndicats, les associations étudiantes et les organisations pour faire pression sur l'État, celui-ci n'aura pas le choix de réagir! » a résumé un participant.

Pour plus d'information sur le colloque : <http://www.ciso.qc.ca/colloquePAR/>

COLLOQUE
faisons notre juste
PAR
Politique Achat Responsable
26-27 / 04 / 2007

Un nouvel outil pour les personnes handicapées

LA FTQ EST FIÈRE DE S'ASSOCIER AU PREMIER SITE DE RECRUTEMENT EN LIGNE POUR TRAVAILLEURS HANDICAPÉS, HANDICAPEMPOI.COM

Cette initiative, qui est une première en Amérique du Nord, a pour mission de contribuer de façon dynamique au principe d'équité dans l'emploi pour les travailleurs et travailleuses handicapés et ainsi garantir leur participation pleine et entière dans la société.

Le site handicapemploi.com propose aux recruteurs de balayer les idées préconçues au sujet du handicap et aux candidats et candidates d'afficher leurs talents. Les services offerts sur ce site permettent aux personnes en situation de handicap d'effectuer un éventail de recherches en toute autonomie, de trouver un emploi en tenant compte de leur handicap ou de leurs déficiences et une mise en relation directe entre recruteurs et candidats. Présentant des emplois adaptés à la situation de chacun, le site est un nouvel outil fort utile qui complète et consolide les services déjà offerts par les organismes et les spécialistes de l'emploi pour les personnes handicapées.

Au Québec seulement, le nombre de personnes handicapées s'élève à 650 000 personnes. La FTQ a à cœur l'intégration des personnes handicapées. Pour plus d'information, contactez Serge Leblanc, coordonnateur du Projet d'intégration au travail à la FTQ, au 514 858-4408.

Pour s'inscrire ou pour plus d'information : www.handicapemploi.com



Journée internationale contre l'homophobie

DEPUIS QUELQUES ANNÉES, LE 17 MAI EST UNE DATE RECONNUE SUR LA PLANÈTE PAR CEUX ET CELLES QUI TRAVAILLENT À LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS. IL S'AGIT DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE.

L'oppression que subissent encore les gays et les lesbiennes dans notre société étouffe tant d'aspirations et ravage trop de vies. L'homophobie est responsable de près de 45 % des suicides chez les jeunes au Québec.

Le Comité pour la défense des droits des gays et lesbiennes de la FTQ appuie donc la Fondation Émergence qui a pour mission de combattre les préjugés à l'égard des personnes homosexuelles et d'autres diversités sexuelles. Cette année, la campagne avait pour thème *On ne choisit pas son orientation sexuelle*. Elle avait pour objectif de mieux faire comprendre l'étape de la découverte de

l'orientation sexuelle qui survient souvent vers l'âge de la puberté. La réaction de l'entourage à ce moment est déterminante pour la suite du cheminement vers l'âge adulte.

La FTQ a produit, en collaboration avec le Comité pour la défense des droits des gays et lesbiennes, un guide de sensibilisation.

Le guide est disponible au coût de 3\$ au Service de l'imprimerie de la FTQ. Pour vous le procurer, contactez Josée Daoust par téléphone au 514 383-8046 ou par courrier électronique à l'adresse : jdaoust@ftq.qc.ca



ON NE CHOISIT PAS SON ORIENTATION SEXUELLE

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE

17 MAI

FONDATION ÉMERGENCE

www.homophobie.org

Un nouvel outil de francisation indispensable

AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS ET AUX DEMANDES DU MILIEU SYNDICAL, L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (OQLF) A LANCÉ, LE 28 MARS DERNIER, LE CARNET POUR UNE CONVENTION COLLECTIVE... EN BONS TERMES. LA FTQ ÉTAIT BIEN REPRÉSENTÉE À CET ÉVÉNEMENT AVEC LA PRÉSENCE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, RENÉ ROY, ET DE LA RESPONSABLE AU SERVICE DE LA FRANCISATION, LOLA LE BRASSEUR.



Une première version avait été publiée en 1990 et, comme la langue du travail est en constante évolution, ce carnet fait état des nouveaux termes à utiliser qui sont conformes aux usages et aux règles du français. Regroupant 125 termes-clés fréquemment utilisés dans le vocabulaire des conventions collectives, il est destiné aux travailleurs et travailleuses

du Québec ainsi qu'à toute personne engagée dans la francisation des milieux de travail.

L'ouvrage, édité en format de poche, est un précieux outil pour tous ceux et celles qui doivent négocier, rédiger ou gérer des conventions collectives.

« Nous souhaitons que ce vocabulaire permette une meilleure compréhension des conventions collectives et facilite leur rédaction dans une langue de qualité », a mentionné Micheline Lapointe-Giguère, terminologue à l'Office et auteure de l'ouvrage, lors de son allocution au lancement de ce nouvel outil.

Le carnet *Pour une convention collective... en bons termes* est disponible gratuitement au Service de l'imprimerie de la FTQ. Pour vous le procurer, contactez Josée Daoust par téléphone au 514 383-8046 ou par courrier électronique à l'adresse: jdaoust@ftq.qc.ca. Vous pouvez également télécharger le document sur le portail de la FTQ: www.ftq.qc.ca

30^e ANNIVERSAIRE DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

La francisation, un débat toujours vivant à la FTQ!



Sur le thème *Moi, je milite pour le français*, une centaine de membres des comités de francisation ont fait le point, le 30 mars dernier, sur l'état d'avancement du français dans les milieux de travail. Lors de cette journée présidée par le secrétaire général de la FTQ, René Roy, les personnes présentes ont tour à tour témoigné des avancées, de certains reculs, mais aussi des efforts de francisation dans leurs milieux de travail respectifs.

Des chiffres inquiétants

Selon de récentes données, environ la moitié des francophones qui travaillent dans les deux langues dans le secteur privé communiquent principalement en anglais lors des échan-

ges avec leurs supérieurs, collègues et subordonnés anglophones. « Malheureusement, nous observons que l'usage du français au travail chez les allophones ne s'est pas réalisé ou si peu. Le Québec accueille chaque année en moyenne quelque 40 000 personnes immigrantes, dont plus de la moitié n'ont aucune connaissance du français. La FTQ considère qu'un sérieux coup de barre doit être donné », a affirmé M. Roy.

« C'est le Québec qui donne l'exemple partout dans le monde sur la francisation des milieux de travail et des entreprises »

– Louise Beaudoin

L'ex-ministre responsable de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin, aujourd'hui professeure à l'UQAM, a livré un vibrant exposé sur l'état des lieux du français dans le monde et ici même au Québec. « C'est le Québec et les travailleurs québécois, particulièrement de la FTQ, qui donnent l'exemple partout dans le monde sur la francisation des milieux de travail et des entreprises », a fait valoir M^{me} Beaudoin, citant l'exemple d'une entreprise

américaine installée aux Yvelines, en France, où les travailleurs et les travailleuses aux prises avec des manuels et un environnement de travail anglais ont exigé la francisation de leur milieu de travail.



Louise Beaudoin

CHRONIQUE À LA FTQ, TOUT LE MONDE EST IMPORTANT!

Le Monde ouvrier vous présente, des portraits de femmes et d'hommes venus d'ailleurs qui parlent une langue commune... la solidarité.

Guy César, facteur

C'est de Côtes-de-Fer, petit village du sud-est d'Haïti, que Guy César, jeune enseignant, débarque au Québec en 1973.

C'est l'époque où nombre de jeunes Haïtiens quittent leur île pour tenter leur chance ailleurs. Dans bien des cas, on choisit les États-Unis en raison de sa proximité et de la facilité apparente avec laquelle on peut gagner des dollars. C'est en voyant ses amis revenir au pays les poches pleines d'argent que Guy César se dit « pourquoi pas

moi »? Lui, en raison de la langue qu'on y parle et des amis qui s'y trouvent, choisit un autre coin d'Amérique pour accomplir son rêve : le Québec.

Rapidement Guy César est confronté à certaines réalités qu'il n'avait pas imaginées jusque-là : difficulté à faire reconnaître ses diplômes; difficulté à trouver un travail près de ses compétences; difficulté à comprendre le vocabulaire des gens d'ici.

Mille métiers, mille misères

« Moi, rappelle Guy César, qui dans mon pays n'avais jamais travaillé manuellement, je me retrouvai de 1973 à 1977 à exercer les métiers de tricoteur, de plongeur, d'homme de ménage et de chauffeur de taxi. Je me suis rapidement rendu compte que l'argent ne tombait pas du

ciel. » Mais Guy César ne manque pas de détermination. À travers ces petits boulots, il trouve le moyen d'entreprendre des études en électrotechnique. Cette formation l'amènera à travailler plusieurs années comme chef de groupe pour une entreprise dans le domaine de l'électrotechnique. Insatisfait des conditions de travail, il mène campagne pour introduire un syndicat dans l'entreprise. Quelle témérité de la part d'un chef de groupe chez un employeur non syndiqué. On le retrograde à l'expédition avec une diminution de salaire de 5000\$. Cela lui donne le temps nécessaire pour aller chercher un baccalauréat en sciences politiques.

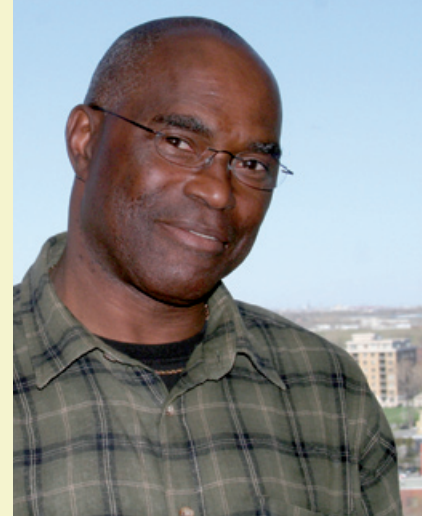
En 1989, il perd son emploi et en profite pour compléter une formation en électromécanique. En 1991, il décide de rentrer en Haïti. En raison du coup d'État, il revient à Montréal. Il

tente alors de réintégrer le métier d'enseignant et, en même temps, fait une demande d'emploi à Postes Canada, où il sera employé temporaire jusqu'en 1999.

Facteur, prof et militant à la fois

Son implication syndicale remonte à 1999. Il s'implique activement dans la bagarre des employés temporaires livrée par son syndicat, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP). Il obtiendra sa permanence en 2000.

Au détour de la conversation, Guy César raconte avec humour qu'à ses débuts comme facteur, ses amis s'étonnaient qu'un « noir » puisse travailler autant et aussi vite et allaient jusqu'à lui dire: « Quand je te regarde, ça ne se peut pas. » Il fait éclater le préjugé.



Guy César

Aujourd'hui, Guy César fait encore plusieurs choses en même temps: cette fois-ci, c'est en tant que délégué de sa section locale et formateur dans le domaine de la protection des droits de la personne. Le goût de l'étude ne l'a jamais quitté.

Son verdict: l'implication dans la vie syndicale est un formidable complément à l'intégration.



MARTINE DOYON

Plus de 10 000 personnes dans les rues de Montréal!

Le président de la FTQ, Henri Massé, a pris part à la conférence de presse, organisée par la Coalition Québec-Vert-Kyoto, invitant la population à souligner en grand nombre le Jour de la terre, le 22 avril dernier.

Cette mobilisation a été pensée dans un esprit de collaboration et de solidarité sans précédent afin que tous les citoyens réalisent à quel point il est grand temps de passer au-delà de ce qui nous divise et de bâtir à partir de ce qui nous unit face à ce défi. Ce rassemblement pacifique a été une occasion unique de lancer un message clair aux gouvernements fédéral et provincial d'agir de façon convaincante face aux objectifs du protocole de Kyoto.

Cette marche a rappelé à quel point la solidarité est primordiale face à un tel enjeu. C'est donc dans l'esprit de se « serrer les coudes » que bon nombre de citoyens, la majeure partie des groupes environnementaux du Québec, les grandes centrales syndicales, les associations étudiantes, plusieurs partis politiques, ainsi que des représentants des Premières Nations et des quatre coins du monde, se sont réunis dans les rues.

Une vaste campagne de contestation s'organise contre Bell

Le 4 mai dernier, plus de 500 personnes ont mené une manifestation devant le siège social de Bell Canada à Montréal. Cette action s'inscrit dans le cadre d'une campagne de contestation à travers le Québec et l'Ontario pour contrer les décisions de Bell et de son insatiable recherche de profits.

Rappelons qu'à partir de 2012, les employés qui quitteront pour la retraite ne bénéficieront que d'une partie allégée des avantages sociaux normalement offerts. À compter de 2016, c'est l'ensemble des avantages sociaux qui seront retirés aux nouveaux retraités. Ces mesures s'ajoutent à la délocalisation vers l'Inde de plusieurs services offerts présentement au Québec.

Le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ) et l'Association canadienne des employés en télécommunications (ACET), réunis pour une première fois, n'ont pas dit leur dernier mot. Des recours juridiques sont entrepris et les moyens de pression se poursuivent.



JACQUES MARDEAU / LE DEVOIR

ALUMINERIE ALCAN À ALMA

Les Métallos font reculer le recours aux sous-traitants



MARTIN TREMBLAY

Les membres du comité de négociation, Daniel Côté, Sylvain Néron, Stéphane Desgagné et Gaétan Piché, lors de la conférence de presse.

LES 700 MÉTALLOS D'ALCAN À ALMA ONT FAIT RECULER LE RECOURS AUX SOUS-TRAITANTS, FAVORISÉ LA CRÉATION D'EMPLOI, AMÉLIORÉ DE FAÇON SIGNIFICATIVE LES CLAUSES À INCIDENCE NON MONÉTAIRE ET OBTENU DE BONNES AUGMENTATIONS DE SALAIRE.

«Malgré des pressions énormes du milieu pistonné par la compagnie, nos membres ont résisté à la pression et mené à bien une négociation qui, tout en leur apportant des gains substantiels, favorise le développement économique de la région», a déclaré Michel Arsenault, directeur québécois du Syndicat des Métallos (FTQ).

Le contrat de travail de cinq ans sera prolongé de quatre années si l'entreprise investit les centaines de millions de dollars promis pour l'agrandissement de l'usine. Cela devrait entraîner la création minimale de 150 emplois qui ne seront pas donnés à des sous-traitants. De plus, le syndicat a réussi à faire reculer la sous-traitance actuelle et à créer près de 25 nouveaux emplois.

Les augmentations de salaire sont de 3 % la première année. Elles suivront par la suite la hausse moyenne de l'industrie québécoise. De plus, l'abolition des échelons de salaire fait en sorte qu'à l'obtention d'un poste, le salarié obtient le plein salaire. Le salaire horaire moyen est de 30 \$.

Au chapitre des clauses à incidence non monétaire, soulignons le maintien de l'ancienneté d'usine, l'amélioration des mouvements de main-d'œuvre, l'utilisation d'une banque de temps lors des congés familiaux, une augmentation de la participation de l'employeur pour l'assurance médicaments, une augmentation du régime de prestations supplémentaires d'assurance-emploi en cas de maladie, une augmentation de la prime de quart et du dimanche et l'introduction d'un congé de compassion.

RSR, un regroupement de retraités impliqués dans le quotidien

Se regrouper pour aider!

Le 14 mars dernier, des membres du Regroupement des syndicalistes à la retraite (RSR) et de l'Association des personnes à la retraite de la section locale 301 du SCFP (cols bleus de la ville de Montréal) se sont regroupés pour participer à une cueillette de fonds dans plusieurs stations de métro de Montréal. Les sommes recueillies ont été remises à l'Accueil Bonneau.

La formation... ça na n'a pas d'âge!

Lors de leur déjeuner-rencontre du mois d'avril, les membres du RSR ont entendu la conférence de Jean-Claude Saint-Onge sur *Les dessous de l'industrie pharmaceutique*. Ce dernier est l'auteur de deux livres percutants sur le sujet: *L'envers de la pilule* (2004) et *Les dérives de l'industrie de la santé* (2006). Au déjeuner-rencontre du mois de mai, le conférencier Réal Arseneau a fait un exposé sur le Drame des licenciements collectifs.

Des nouveaux venus au RSR

Les personnes à la retraite de GM-Boibriand (TCA 698) se prononceront le 4 juin en assemblée générale sur l'affiliation au RSR du Montréal métropolitain.

Vous prenez bientôt votre retraite?

Vous avez plein de projets en tête, mais... vous souhaiteriez aussi pouvoir continuer à vous impliquer dans le mouvement syndical? Le Regroupement des syndicalistes à la retraite (RSR) est là pour vous.

Votre syndicat local ou votre association de personnes à la retraite peut s'affilier au RSR¹ et vous y déléguer. À défaut, vous pouvez aussi devenir membre du RSR sur une base individuelle. Si vous habitez à l'extérieur de la grande région de Montréal, vous êtes invités à contacter votre Conseil régional FTQ qui vous fournira des ressources pour mettre sur pied un RSR dans votre région.

CE N'EST PAS PARCE QU'ON DEVIENT RETRAITÉ QU'ON DOIT BAISSER LES BRAS ET SE TAIRE!

1. Tél. : 514 387-3666. Téléc. : 514 387-4393. crftqmm@videotron.ca

Les caricatures du SCFP exposées à Trois-Rivières

Patrick Desharnais, qui réalise les caricatures du SCFP pour le journal *En Bref*, présente ses oeuvres dans le cadre d'une exposition au Musée Pierre-Boucher. On voit ici madame Françoise Chainé, directrice du Musée, Patrick Desharnais et Mario Gervais, président du SCFP-Québec, lors de l'inauguration le 22 avril dernier. Bravo!



DANIEL JALBERT

Les travailleuses dans des métiers non traditionnels

LE 7 MAI DERNIER, LORS DU GALA NATIONAL DE CHAPEAU, LES FILLES! À MONTRÉAL, LA FTQ DÉCERNAIT TROIS PRIX NATIONAUX ÉQUITÉ DE 2 000 \$ CHACUN.

Par les bourses *Équité*, la FTQ vise à encourager les femmes non seulement à décrocher un emploi dans un domaine traditionnellement masculin, mais aussi à bien s'intégrer

dans leur milieu de travail et surtout, à conserver leur emploi une fois en place.

La FTQ poursuit ses efforts pour appuyer ces travailleuses

La FTQ vient de publier la deuxième phase d'une étude terrain effectuée en partenariat avec une équipe de chercheuses universitaires et nos syndicats affiliés, recherche qui porte spécifiquement sur la question du maintien des

travailleuses dans des emplois majoritairement détenus par des hommes. Cette étude s'accompagne d'un guide d'action syndicale intitulé *Construire ensemble une nouvelle tradition en emploi*. Pour en savoir davantage, consultez le portail FTQ au www.ftq.qc.ca à la section *Femmes*,

rubrique *Emplois non traditionnels*.

La FTQ tient à remercier chaleureusement les vice-présidentes représentant les femmes, Louise Mercier et Johanne Vaillancourt, qui ont, encore cette année, participé à la tenue des jurys nationaux de *Chapeau, les filles!*



Marc Bellemare du Conseil régional FTQ Estrie animait la cérémonie régionale avec la comédienne Joana Méthot.



Louise Mercier (à droite), vice-présidente représentant les femmes à la FTQ et présidente du Comité de la condition féminine, à la cérémonie régionale de Montréal en compagnie de la lauréate Emma Hautecoeur.

La FTQ dans toutes les régions

Chaque année, la FTQ offre un montant forfaitaire de 5 000 \$ afin de faire connaître le concours et d'encourager la participation des jeunes filles et des femmes dans toutes les régions du Québec.

La FTQ participe également à toutes les cérémonies régionales de *Chapeau, les filles!* Nous en profitons pour remercier très chaleureusement nos représentantes et représentants FTQ dans toutes les régions! Merci aussi à Serge Girard (absent des photos) qui a représenté la FTQ en Montérégie.



Marcelle Perron, membre du Comité de la condition féminine de la FTQ et du Conseil régional FTQ au Saguenay-Lac-Saint-Jean avec la lauréate, Sylvie Asselin, qui a complété un DEP en Pâtes et papiers, opérations.



Lors du gala national, la vice-présidente représentant les femmes à la FTQ, Johanne Vaillancourt, a remis leurs prix à Sylvie Cyr, élève en pêche professionnelle, Nicole Hullen et Élizabeth Desjardins, toutes deux élèves en Électromécanique de systèmes automatisés.



Alain Harrisson du Conseil régional FTQ Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine en compagnie de la lauréate Aurélie Hubert.



Karine Lemay (à droite) du Conseil régional FTQ en Outaouais en compagnie de la gagnante Karine Masson, étudiante en génie mécanique.



Bernise Lambert (à droite) du Conseil régional FTQ Mauricie et Centre-du-Québec remet son prix à la lauréate Johanne Leclerc inscrite au centre de formation professionnelle Paul-Rousseau de la Commission scolaire Des Chênes au programme soudage/montage.



Gisèle Auger, représentant la FTQ pour Laurentides-Lanaudière en compagnie des deux lauréates, Marie-Ève Grégoire, élève au programme Intervention en sécurité-incendie et Amélie Bergeron, inscrite en soudage-montage.



Gilles Chapadeau du Conseil régional FTQ Abitibi-Témiscamingue - Nord-du-Québec en compagnie de Cindy Gobeil, étudiante en dessin industriel au Centre de formation professionnelle Val-d'Or de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois.



Dominique Couture du Comité de la condition féminine FTQ et du Conseil régional FTQ de Québec-Chaudière-Appalaches remet une bourse à Valérie Blouin-Trudel.



Charlaine Sirois (à gauche), présidente du Conseil régional FTQ Côte-Nord remet son prix à Françoise St-Onge (gagnante transport par camion), en compagnie de la directrice adjointe du SCFP Baie Comeau, Julie Campagna, et de la directrice des Services éducatifs de la Commission scolaire de l'Estuaire, Suzie Roy.

RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE ET ASSURANCE-EMPLOI

Des liens à ne pas oublier

LES PRESTATIONS DU RQAP, AUSSI COMPTÉES COMME DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-EMPLOI...

Il est important de noter que toute prestation de base du RQAP est considérée comme une semaine de prestations spéciales d'assurance-emploi. Par exemple, une personne qui reçoit des prestations du RQAP pendant 40 semaines ne pourra recevoir que 10 semaines de prestations régulières d'assurance-emploi puisque le cumul de prestations spéciales et régulières, à l'assurance-emploi, ne peut excéder 50 semaines. De même, si une femme prend 50 semaines de prestations du RQAP et qu'elle perd son emploi, elle n'aura pas droit aux prestations régulières de l'assurance-emploi puisque les 50 semaines de prestations possibles ont été atteintes... à moins d'accumuler à nouveau le nombre d'heures nécessaires pour se qualifier à l'assurance-emploi.

En cas de cumul de prestations spéciales (maternité, parentales, maladie, compassion), le nombre de semaines payables à l'assurance-emploi pourrait atteindre 71 semaines, si elles sont prises de façon continue. Ainsi, une femme qui a cumulé 50 semaines de RQAP pourrait avoir droit à des prestations de maladie ou de compassion de l'assurance-emploi si elle en fait la demande alors qu'elle est toujours en période de prestations.

Il est important de noter que l'inverse n'est pas vrai. Même après avoir accumulé toutes ses semaines possibles de prestations d'assurance-emploi, une personne reste admissible au RQAP.

De plus, sous le régime particulier, une semaine équivaut à un peu plus d'une semaine à l'assurance-emploi (AE) :

	RQAP	AE
Prestations de maternité	1 semaine	1,20 semaine
Prestations de paternité	1 semaine	1,66 semaine
Prestations parentales	1 semaine	1,28 semaine
Prestations d'adoption	1 semaine	1,32 semaine

Pour en savoir plus, contactez Isabelle Coulombe au Service de l'éducation de la FTQ au 514 383-8027.



Notre histoire syndicale

LES GRANDS TEXTES

Retour sur les origines du 1^{er} mai, par Jean-Marie Bédard

IL Y A QUARANTE ANS, LE MONDE OUVRIER OUVRAIT SES COLONNES AU REGRETTÉ CONFRÈRE JEAN-MARIE BÉDARD, UN GRAND SYNDICALISTE ET UNE FIGURE DE PROUE DE LA GAUCHE AU QUÉBEC, À L'OCCASION DE LA FÊTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS.

C'est cette contribution que le Vieux Gustave veut vous offrir aujourd'hui, en guise de clin d'œil aux militants et militantes de tous les courants politiques de la gauche qui ont contribué à édifier le mouvement syndical que nous connaissons aujourd'hui, des socialistes aux communistes, des anarchistes aux trotskystes, des socialistes aux spartakistes, des réformistes aux sociaux-démocrates.

Jean-Marie Bédard est né à Québec le 14 septembre 1916. Journaliste à *L'Événement*, puis au *Soleil* en 1941-1942, il s'implique dans les activités du tout nouveau Congrès canadien du travail (CCT-COI), dont il deviendra en 1943 le fondateur et rédacteur de son journal *Nouvelles Ouvrières*. Il participe également aux campagnes de recrutement du CCT, notamment aux chantiers de la Davie Shipbuilding de Lauzon.

Il devient directeur régional du CCT en 1947, pour en être bientôt chassé à cause de son opposition au Plan Marshall et à la chasse aux sorcières dans le mouvement syndical. Il rejoindra alors le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique (SITBA), dont il deviendra en 1974 le président de la région 2 Est du Canada. Tant à la FUIQ qu'à la FTQ, il est un partisan déterminé de la formation d'un parti autonome des travailleurs.

Avec d'autres militants trotskystes, Jean-Marie Bédard s'active dès 1946 dans la tendance de gauche au sein de la CCF (ancêtre du Nouveau Parti démocratique, dont il participera à la fondation), et contribue à leur bulletin, *La Vérité*. Il participe en 1963 à la fondation du Parti socialiste du Québec (PSQ), dont il deviendra le

président jusqu'à sa dissolution en 1968.

Homme d'une intégrité proverbiale aux principes inébranlables, Jean-Marie Bédard a laissé le souvenir d'un syndicaliste entier, capable d'abnégation et de tous les sacrifices pour l'émancipation des travailleurs et travailleuses et

l'affirmation nationale du Québec.

À ton bon souvenir, Jean-Marie,

Le Vieux Gustave



Jean-Marie Bédard vers 1965. Orateur flamboyant et percutant, à la voix martelante et à la verve passionnée, sa seule présence pouvait éperonner la plus soporifique des réunions!

MAI 1967 • 3

Toute la vérité sur le 1er MAI

Même si vous recevez votre copie du Monde ouvrier après le premier mai, nous croyons utile de publier le texte du confrère Jean-Marie Bédard qui nous rappelle l'origine du 1er mai, fête des travailleurs.

L'origine du 1er mai, fête internationale des travailleurs, remonte à la lutte livrée par les ouvriers américains pour l'établissement de la journée de 8 heures.

C'est une résolution adoptée par la Fédération des Syndicats Ouvriers des Etats-Unis et du Canada, à son congrès du 7 octobre 1884, qui a donné naissance au 1er mai. "Il est résolu par la Fédération, dit ce document historique, qu'à partir du 1er mai 1886 la durée légale de la journée de travail sera de huit heures et il est aussi résolu que la Fédération recommande aux organisations ouvrières d'adapter leurs statuts et règlements en vue de mettre en pratique, à la date fixée, la présente résolution."

A son congrès suivant, en 1885, la Fédération fut beaucoup plus précise quant aux moyens à prendre pour faire accepter la journée de 8 heures. On y parla carrément d'un arrêt général de travail le 1er mai 1886. Cette proposition était d'autant plus réaliste que l'année 1884-1885 avait été marquée d'une dépression et que le chômage avait atteint des proportions inquiétantes.

La campagne en faveur de la journée de 8 heures rallia à la Fédération et aux Chevaliers du Travail des centaines de milliers de travailleurs. Les Chevaliers, pour leur part, virent leurs effectifs passer de 200,000 à 300,000 membres. Des ligues et des comités se formèrent un peu partout qui lancèrent le mot d'ordre "8 heures de travail, 8 heures de repos et 8 heures de récréation". Cette période donna lieu à une agitation sans précédent dans l'histoire du syndicalisme américain. En 1885, 250,000 ouvriers se mirent en grève, paralysant la production dans quelque 2,467 entreprises. Préparée par une telle vague de militantisme, la manifestation du 1er mai 1886 fut une véritable expression de la puissance et de la solidarité de la classe ouvrière: 400,000 travailleurs firent la grève et fermèrent les portes de plus de 11,000 usines.

Effrayés par la puissance et la solidarité de la classe ouvrière, les capitalistes de Chicago — la ville qui était en quelque sorte le centre de ce grand mouvement pour la journée de 8 heures — décidèrent de riposter. On mit sur pied des escouades de policiers, on fit appel aux briseurs de grève de l'agence Pinkerton et on mobilisa la milice de l'Etat d'Illinois forte de 1,350 hommes. Le journal Chicago Mail, dans son numéro du 1er mai 1886, écrivit que Parsons et Spies, deux des principaux leaders ouvriers, étaient des hommes à surveiller, qu'il fallait les tenir responsables des incidents qui pourraient survenir

et qu'il fallait faire un exemple. On venait, en somme, de les condamner à mort!

Le 3 mai, à l'usine de la McCormick Harvester où les ouvriers faisaient la grève pour la journée de 8 heures, la police escorta 300 briseurs de grève au travail. Les grévistes leur barrèrent la route. La police ouvrit le feu sur les grévistes, en tua quatre et en blessa plusieurs autres.

Les ouvriers, afin de protester contre la barbarie de la police, décidèrent de tenir une grande assemblée le lendemain, 4 mai, au Haymarket Square. La réunion en était à son dernier orateur, quand soudainement quelque 180 policiers firent irruption en ordonnant à la foule de se disperser. Au même moment un provocateur lança une bombe en direction des policiers. Un gendarme mourut sur le coup, tandis que cinq autres succombèrent à leurs blessures quelques heures plus tard.

Les leaders ouvriers, y compris ceux qui avaient pris part à l'assemblée mais qui ne s'y trouvaient plus quand la bombe fut lancée, furent immédiatement arrêtés. On leur fit subir un procès qui n'était qu'une machination ayant pour but de faire un exemple, comme le réclamait la presse capitaliste. Et Spies, Parsons, Fischer et Engel furent condamnés à mort par un jury composé de contremaîtres et de gérants d'usine. Malgré une campagne déclenchée par le mouvement ouvrier international pour obtenir leur grâce, les quatre condamnés furent pendus le 11 novembre 1887.

"UN JOUR VIENDRA OU NOTRE SILENCE SERA ENCORE PLUS PUISSANT QUE LES VOIX QUE VOUS ETOUFFEZ AUJOURD'HUI", déclara prophétiquement August Spies au moment de son exécution.

Inspirés par la solidarité de la classe ouvrière américaine et par la lutte héroïque de ses leaders assassinés, les délégués syndicaux et socialistes européens qui s'étaient réunis à Paris, le 14 juillet 1889, pour mettre sur pied une organisation qui devait devenir la IIe Internationale Ouvrière, se prononcèrent pour l'élargissement de la manifestation du 1er mai à l'échelle mondiale, pour en faire une journée où les travailleurs de tous les pays revendiqueraient l'établissement de la journée de 8 heures.

La tradition du 1er mai fut solidement établie par la suite. Dans le monde entier, tout autant en Amérique du Nord qu'en Europe, le 1er mai fut consacré à la solidarité internationale de la classe ouvrière dans sa lutte, non plus seulement pour la journée de 8 heures, mais

pour l'abolition de l'exploitation capitaliste et pour le triomphe de la paix dans le monde.

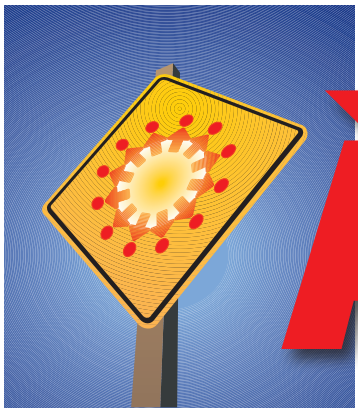
Il faut ignorer à peu près tout de l'histoire du syndicalisme pour affirmer, comme le fait la presse capitaliste, que le 1er mai est une fête étrangère aux ouvriers de l'Amérique du Nord et des pays capitalistes d'Europe. Le 1er mai est toujours célébré en Angleterre, en Ecosse, ainsi que dans les pays de l'Europe continentale.

C'est en 1928 que le 1er mai a officiellement cessé, aux Etats-Unis et au Canada, d'être une date de ralliement pour les mouvements syndicaux. La scission créée lors de la première guerre mondiale au sein de la IIe Internationale a été, avec ses répercussions, l'une des causes du refroidissement du mouvement syndical nord-américain à l'égard du 1er mai. Les leaders sociaux-démocrates des mouvements syndicaux d'Europe et d'Amérique avaient alors jeté par dessus bord les principes de l'internationalisme prolétarien pour faire cause commune avec leur propre bourgeoisie dans la poursuite de la guerre impérialiste.

Cependant, la tradition du 1er mai commence à revivre... même dans cette Amérique qui est aujourd'hui le plus puissant bastion, mais aussi le dernier, du capitalisme. Au Québec, la gauche a renouvelé avec cette tradition en 1965. Cette année encore il y a eu une célébration du 1er mai. Car, comme le disait le grand socialiste américain, Eugene Debs, le 1er mai est la première et la seule fête internationale des travailleurs.

Célébrer le 1er mai en 1967, c'est tout d'abord rendre hommage aux héros et aux martyrs connus et inconnus de la classe ouvrière, depuis les militants de la Commune de Paris et les pendus de Chicago, jusqu'à Sacco et Vanzetti, en passant par Karl Liebknecht, Rosa Luxembourg et Jean Jaurès... c'est rendre hommage aux pionniers qui au Québec ont été les héros des froids piquetages des mines et des forêts du nord, aux victimes de la brutalité policière à Asbestos et à Murdochville, à tous ces militants inconnus et innombrables qui ont subi la pire misère afin que leurs camarades puissent avoir un jour le droit de se syndiquer...

Célébrer le 1er mai en 1967, c'est rendre hommage aux militants ouvriers espagnols et portugais qui croupissent dans les prisons des dictateurs fascistes Franco et Salazar... c'est exprimer notre solidarité avec ceux qui au Vietnam et ailleurs luttent pour la libération nationale de leur peuple... c'est tendre une main fraternelle à tous les ouvriers de la terre... et c'est enfin, réaffirmer notre volonté de lutter sans relâche pour l'élimination du capitalisme, pour le triomphe du socialisme au Québec et dans le reste du monde.



À la Source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, MAI-JUIN 2007

La FTQ à la Conférence internationale de l'inspection du travail

LA CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL S'EST TENUE EN AVRIL DERNIER À TORONTO. C'ÉTAIT UNE PREMIÈRE EN AMÉRIQUE DU NORD. PLUS DE 400 PERSONNES, DES INSPECTEURS DU TRAVAIL, REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES D'INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES, DU MOUVEMENT SYNDICAL ET D'ENTREPRISES, DE 50 PAYS DIFFÉRENTS ONT PU DISCUTER DE STRATÉGIES INNOVATRICES POUR RENDRE LES MILIEUX DE TRAVAIL SAINS.



MARTINE DOYON



SERGE JONGUÉ

Parmi les thèmes abordés: activités d'inspection et approches innovatrices, modernisation du travail des inspecteurs, coopération régionale, etc.

Une présentation qui a fait écho

Carole Gingras, du Service de la condition féminine de la FTQ, et M^e Katherine Lippel, de la Chaire de recherche du Canada en droit de la santé et de la sécurité du travail de l'Université d'Ottawa sur le modèle québécois, ont donné une conférence: «L'invisible qui fait mal: un partenariat concret et efficace entre les grandes centrales syndicales et des chercheuses en matière de santé et sécurité du travail (SST) pour les femmes». Cette présentation s'est faite à l'initiative de la FTQ.

Priorités de recherche

La présentation a mis en évidence l'importance des secteurs prioritaires pour les femmes. La Loi sur la santé et sécurité du travail

est un acquis important pour l'ensemble des travailleurs et des travailleuses. Or, 85 % des travailleuses au Québec se retrouvent actuellement dans les secteurs non réglementés et ne peuvent bénéficier de certains mécanismes de prévention.

L'ensemble des études réalisées démontrent les conséquences pour les travailleuses dans les secteurs non réglementés:

- ▼ 8 fois moins d'inspections;
- ▼ pas d'obligation de comités paritaires en SST;
- ▼ moins d'études scientifiques sur les conditions de travail;
- ▼ pas d'obligation de programme de prévention;

Depuis 1993, la FTQ travaille dans le cadre d'un programme de recherche scientifique *L'invisible qui fait mal* qualifié de «très original», qui fait l'envie de plusieurs sur la scène canadienne et a suscité des réactions positives parmi les participants et les participantes.

Le but visé des recherches: rendre visibles les problèmes de santé et de sécurité des femmes au travail et les conditions de leur environnement de travail, comprendre les conséquences de cette invisibilité pour les femmes qui revendiquent leurs droits en santé et sécurité du travail et identifier des solutions.

- ▼ pas d'obligation de représentant en SST dans le milieu de travail;
- ▼ les femmes sont souvent moins impliquées dans les activités syndicales en SST, etc.

les femmes sont relativement plus susceptibles de causer des maladies professionnelles que ceux occupés par les hommes et la reconnaissance des maladies professionnelles est plus difficile que celle des accidents du travail.

Ces constats posent de nombreux défis à la fois aux syndicats, aux chercheuses et aux personnes qui utilisent les résultats des recherches.

Nul doute que le modèle québécois a contribué de façon significative à la recherche de réponses à des problèmes de SST rencontrés par les femmes et espérons qu'il saura en inspirer d'autres.

Des constats inquiétants

Les emplois occupés majoritairement par les femmes se caractérisent davantage par des tâches répétitives, la posture statique debout ou assise, l'attention constante, la motricité fine, la patience, etc. À cause de ces caractéristiques, les emplois occupés par

Un règlement sur l'ergonomie au fédéral

L'adjoint du ministre du Travail du Canada, monsieur Scott Streiner, a profité de la Conférence pour faire l'annonce d'un règlement très attendu sur l'ergonomie du travail.

Il a mentionné que le règlement sera publié dans les prochaines semaines dans le *Journal des débats* de la Chambre des communes (Hansard). La FTQ va donc surveiller de près cette annonce.

Un membre de la FTQ à l'Ambulance Saint-Jean

La FTQ salue la nomination de Daniel Faucher, agent d'affaires au Syndicat des travailleurs (euses) en télécommunications (STT), qui a été nommé au poste prestigieux de secrétaire au conseil d'administration de l'Ambulance Saint-Jean.

L'Ambulance Saint-Jean a comme mission de permettre aux Canadiens d'améliorer leur santé, leur sécurité et leur qualité de vie par la prestation de programmes de formation et de services communautaires. La Loi sur la santé et la sécurité du travail prévoit d'ailleurs la présence de secouristes dans chaque milieu de travail. L'Ambulance Saint-Jean est accréditée par la CSST pour former ceux-ci.

Depuis 1984, Daniel est impliqué comme secouriste, officier de formation et instructeur. Pour lui, ce travail est en parfaite continuité avec celui de militant syndical: «*Ma passion c'est d'aider les gens. Promouvoir le syndicalisme dans les milieux de travail est similaire à la mission de l'Ambulance Saint-Jean, c'est-à-dire aider les gens à vivre mieux, dans de meilleures conditions de vie et de travail.*»

Bravo Daniel!



Les travailleurs de l'abattoir A. Trahan de Yamachiche font des gains en santé et sécurité

Après six longs mois de grève, les 200 travailleurs et travailleuses de l'abattoir de porc A. Trahan de Yamachiche (TUAC, local 1991-P), ont finalement conclu en avril dernier un nouveau contrat de travail d'une durée de six ans et demi. Le principal objectif de cette négociation était la reconnaissance syndicale. Les travailleurs ont fait des gains importants au chapitre des salaires, de l'affichage de poste, de la caisse de retraite, du régime des soins dentaires entièrement payés par l'employeur. En santé et sécurité du travail, l'employeur a finalement reconnu l'importance des délégués en prévention et s'est engagé à faciliter le processus d'enquête. Il y a en moyenne 200 accidents du travail par année chez A. Trahan.

La FTQ appuie les aides domestiques

LE 22 AVRIL DERNIER, LA FTQ A RÉITÉRÉ SON APPUI À LA CAMPAGNE DES AIDES DOMESTIQUES QUI RÉCLAMENT LE DROIT AUX INDEMNITÉS DE LA CSST. CET APPUI A ÉTÉ RÉAFFIRMÉ DANS LE CADRE D'UN FORUM PUBLIC ORGANISÉ PAR UN COLLECTIF FORMÉ DE DIVERS ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET SYNDICAUX.



CAROLE GINGRAS

La vice-présidente représentant les femmes à la FTQ, Louise Mercier, a soutenu que « Ces travailleuses doivent bénéficier des mêmes droits et traitements que tous les autres salariés du Québec. Pourtant, elles ne sont pas couvertes par la CSST, contrairement aux autres ».

Une main-d'œuvre féminine et immigrante

Au Québec, on compte environ 25 000 travailleuses domestiques dont une très forte proportion sont des immigrantes. Elles sont exclues de la CSST parce qu'elles travaillent dans des milieux privés auprès d'enfants, de personnes handicapées ou de personnes âgées et elles font aussi l'entretien ménager, la cuisine et la lessive. Ces femmes, souvent très scolarisées, gagnent des salaires très bas dans des conditions difficiles. Elles sont, entre autres, généralement forcées de faire du temps supplémentaire. De plus, plusieurs d'entre elles envoient la majeure partie de leurs revenus à leur famille restée dans leur pays d'origine.

Selon un rapport de recherche publié par le Conseil du statut de la femme en 2006, le nombre d'accidents du travail survenus dans les entreprises du secteur de « service de maintien à domicile » et acceptés par la CSST pour 2001-2005 s'élève à 304 par année. Ce nombre d'accidents se rapporte à l'ensemble des entreprises du secteur, qu'elles appartiennent à l'économie sociale ou au secteur privé.

Les prochaines étapes

Les échanges ont permis d'identifier plusieurs stratégies pour que ces travailleuses gagnent la bataille et se fassent reconnaître par la CSST : multiplier les rencontres avec les ministres du Travail, de l'Emploi et Solidarité sociale, de la Condition féminine, avec la CSST, tenir des manifestations, lancer des pétitions, organiser une campagne d'information, faire des liens avec les médias, etc.

Dans un contexte où nous avons un gouvernement libéral minoritaire, on peut penser que la route sera longue et qu'il faut regarder des stratégies à court et à moyen terme. La FTQ a manifesté son intérêt à réfléchir avec elles et à les accompagner dans le chemin qui reste à faire.

La FTQ représente des travailleuses domestiques d'entreprises d'économie sociale dans les régions de Chaudière-Appalaches, de la Capitale-Nationale et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



Louise Mercier, vice-présidente de la FTQ au Forum des travailleuses domestiques

Les risques liés à leur emploi

Lors du Forum, une série de sketches faisaient ressortir que ces travailleuses souffrent de brûlures, de blessures ou qu'elles sont incommodées par des produits d'entretien ménager, sans jamais pouvoir recevoir des indemnités de la CSST.

JOURNÉE DE COMMÉMORATION SUITE DE LA PAGE 1

« Oui on peut et on doit parler sérieusement d'augmentation substantielle des amendes, d'accroître le nombre d'inspecteurs de la CSST, de poursuites criminelles contre les employeurs fautifs.

« Mais par-dessus tout, ça prend une volonté politique à Québec pour que les mécanismes de prévention, la mise sur pied de comités de santé et sécurité, la nomination d'un représentant à la prévention, pourtant prévus dans la loi depuis 1979, s'appliquent à tous les travailleurs sans exception.

« Aujourd'hui encore, en 2007, quelque 85 % des travailleurs n'y ont pas droit. On peut carrément

parler d'un régime de santé et sécurité du travail à deux vitesses. Et la CSST ne peut se cacher derrière le laxisme du gouvernement, elle dispose de pouvoirs d'intervention qu'elle pourrait utiliser plus souvent », a indiqué Henri Massé.

Le coût de l'inaction en prévention

Rappelons que l'Organisation internationale du travail (OIT) estime à quelque 2,2 millions le nombre de personnes qui meurent chaque année d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Quelque 270 millions de personnes souffrent de lésions graves non mortelles et 160 millions souffrent de maladies chroniques ou autres liées au travail. Le Bureau inter-

national du travail (BIT) estime pour sa part à 1 788 milliards de dollars US le coût total de ces accidents et maladies.

« Tout comme on le dit pour ce qui est de la protection de l'environnement, le coût de l'inaction aujourd'hui en matière de prévention en santé et sécurité du travail se traduira dans quelques années par des coûts prohibitifs pour la société en termes financiers et... humains », a conclu Henri Massé.



MARTINE DOYON

Richard Goyette, directeur général adjoint de la FTQ-Construction et président du comité santé et sécurité du travail de la FTQ, a mentionné la nécessité de mettre en vigueur toutes les dispositions de la Loi sur la santé et la sécurité du travail : « Nous revendiquons la mise sur pied des comités de chantier qui permettraient aux travailleurs et aux travailleuses d'avoir leur mot à dire dans l'organisation du travail et dans la planification de la prévention dans leur milieu de travail. C'est pourtant simple, mais il semble bien que personne ne veut mettre ses culottes, tout comme il n'y a personne pour prendre ses responsabilités sur les chantiers! »



MARTINE DOYON

Des morts qui ne font pas la manchette

Au Québec, le taux de mortalité au travail par tranche de 100 000 travailleurs est de 6,43 contre un taux d'homicide de 2,16 par tranche de 100 000 personnes.

Ces morts de travailleurs ne font pas souvent la manchette mais elles n'en sont pas moins violentes avec des conséquences dramatiques pour les familles et l'entourage.

Les travailleurs et l'exposition à des substances chimiques

UNE ÉTUDE DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ROBERT-SAUVÉ EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL (IRSST) SUR LA CONCENTRATION DES POLLUANTS DANS LES ENTREPRISES CONCLUT QUE, DANS CERTAINS SECTEURS INDUSTRIELS, LES TRAVAILLEURS SONT EXPOSÉS À DES SUBSTANCES DE NIVEAU ÉGAL OU SUPÉRIEUR AUX NORMES D'EXPOSITION.

C'est le cas des fumées de soudage, du quartz, du styrène, du plomb, du béryllium, des isocyanates, des poussières de bois, du nickel, du toluène, du fer et du chlorure de méthylène.

Les chercheurs ont examiné plus de 220 000 résultats d'analyses environne-

mentales et les conclusions, même si elles doivent être interprétées prudemment, sont inquiétantes. Quelque 50 substances chimiques et 141 classes industrielles ont été retenues.

Dans le cas des fibres, des poussières de grain, de l'isocyanate de triglycidyle, du quartz, de l'éther diéthylique et de la méthyléthyl cétone, les analyses indiquent que plus de 60 % des concentrations excèdent la norme dans certains secteurs industriels.

Les analyses effectuées dans les ateliers d'usinage, les travaux de maçonnerie et l'industrie des carrosseries de camion et d'autobus révèlent là aussi de fortes concentrations pour au moins cinq substances.

L'étude identifie plusieurs situations où les résultats sont supérieurs à

deux fois la norme. Voici des exemples :

- ▼ Des fibres dans les autres industries de la machinerie et de l'équipement;
- ▼ De l'isocyanate de triglycidyle et des oligomères de HDI dans l'industrie du revêtement sur commande de produits en métal;
- ▼ Du béryllium dans l'industrie des produits chimiques inorganiques d'usage industriel;
- ▼ Du plomb dans les autres industries de la fonte et de l'affinage de métaux non ferreux;
- ▼ Des poussières de bois dur et mou dans les services forestiers.

Le rapport peut être consulté sur le site de l'IRSST au www.irsst.qc.ca/files/documents/PubIRSST/R-485.pdf



ANNICK DE CARUSEL

Gildan ferme son usine de Montréal et déménage en Amérique centrale

Dans une décision très controversée rendue le 27 mars dernier, au lendemain des élections provinciales au Québec, la compagnie Gildan a décidé de fermer les portes de sa dernière usine de Montréal et de mettre à pied 180 travailleurs et travailleuses en août prochain. Pourtant, le dernier contrat de travail signé entre les parties en 2006 laissait présager un bel avenir pour l'usine.

« Nous avons accepté des réajustements à la convention collective mais il semble que la compagnie avait déjà pris sa décision de fermer l'usine malgré l'augmentation de 20 % de la productivité », de préciser Gerry Boutin, président de la section locale 931 du syndicat des Teamsters. Le président de Teamsters Canada, M. Robert Bouvier, rappelle pour sa part que « les employeurs trouvent toujours 56 000 raisons pour fermer des usines rentables. »

Gildan est extrêmement rentable. L'entreprise déclare un chiffre d'affaires annuel de 975 millions de dollars. « L'entreprise était en excellente posture financière et voilà qu'on décide de fermer l'usine malgré tout », a expliqué Stéphane Lacroix, directeur des communications des Teamsters, aux nombreux médias présents lors de l'annonce.

Pour le président de la FTQ, cette décision est inacceptable. « Il s'agit ici d'un cas de capitalisme sauvage. Ça ne tient pas la route et c'est injuste pour les travailleurs qui ont largement contribué au succès de cette entreprise », a indiqué Henri Massé.

Seuls les employés du siège social restent à Montréal. La production a été transférée en Amérique centrale ou dans les Caraïbes. Même une usine mexicaine a été fermée malgré les salaires de crève-faim qui y sont versés.

Plus de 200 donneurs à la clinique de sang de la FTQ!

Un merci chaleureux aux donneurs et aux bénévoles qui ont participé à la clinique de sang de la FTQ le 2 mai dernier à ses bureaux du boulevard Crémazie à Montréal. Selon les coordonnateurs de la journée, Gérald Castilloux (FIPOE) et Sylvie Desgagnés (AIFTQ), l'objectif fixé cette année a été dépassé avec la participation de 228 donneurs.

Au nom d'Héma-Québec et de la FTQ: MERCI et à l'année prochaine!

Plusieurs bénévoles ont consacré leur journée à cette importante activité de la FTQ. Merci au local AMI FTQ.



JEAN LAVÉRIÈRE

NOUVELLE RECRUE À LA FTQ



LINE BOLDUC

Daniel Blais est entré en fonction à la FTQ comme conseiller régional sur la Côte-Nord le 26 mars dernier. Il remplace Alain Jalbert qui a quitté pour la retraite en février.

Originaire de Sept-Îles sur la Côte-Nord, Daniel Blais y vit toujours, avec sa famille. Son premier travail débute à l'âge de 17 ans, dans le secteur de la construction, sur la route de la ville

de Gagnon à Fermont. Il a, par la suite, occupé plusieurs emplois, dont ceux de bûcheron, pêcheur, agriculteur. C'est en 1985, de retour dans la construction, qu'il découvre sa passion pour le syndicalisme. En quelques mois, il devient délégué de chantier et fait partie de l'exécutif régional ainsi que provincial. Il a aussi été représentant dans la région de la Côte-Nord et a défendu plusieurs causes à la CSST et à l'assurance-emploi, toujours pour le local AMI FTQ.

Bienvenue Daniel et longue carrière à la FTQ!

Une retraite bien méritée!

Embauchée par le Congrès du travail du Canada (CTC) le 16 avril 1968, Huguette est passée sous la juridiction de la FTQ en 1974, à la suite du rapatriement de certains pouvoirs tels que la responsabilité de l'éducation et des régions. Jean-Guy Frenette, directeur du Service de la recherche à l'époque se souvient: « Il y avait un trésor de guerre rattaché à cette première victoire et c'était Huguette! Après des mois de tergiversation, nous avons organisé son transfert, à l'aube, avant l'ouverture des bureaux. Je revois encore Huguette avec ses effets personnels « franchir » le corridor qui séparait les bureaux du

CTC de la FTQ. »

Huguette a travaillé au Service de la recherche de 1975 à 1986 et un des premiers dossiers qu'elle a eu à traiter a été l'enquête dans le secteur du vêtement. En 1986, Huguette est devenue secrétaire de direction. À ce titre, elle a été impliquée dans l'organisation de plusieurs grands événements et dossiers: congrès, congrès extraordinaires, colloques, 40^e anniversaire de



PHOTO: ISABELLE GAREAU

la FTQ, la préparation et les suivis des réunions du Bureau, etc. C'est en janvier 2005 qu'elle est devenue la secrétaire du secrétaire général, René Roy. « Je remercie d'ailleurs ce dernier pour la confiance qu'il m'a accordée », souligne Huguette. Avec ces quelques années à ce poste, Huguette aura vraiment touché à plusieurs dossiers de la FTQ et part avec le

sentiment du devoir accompli. Un de ses derniers mandats aura été l'organisation entourant les événements du 50^e anniversaire de la FTQ.

« Toutes ces années passées dans ce merveilleux monde syndical m'ont paru si courtes... En même temps, je réalise qu'à la FTQ, il y a une équipe extraordinaire avec qui j'ai eu la chance, le bonheur et le plaisir de travailler. J'en garderai un souvenir inoubliable. »

Bravo et bonne retraite Huguette!

Huguette entourée de ses collègues lors d'un petit rassemblement pour souligner son départ, le 26 avril dernier.

PHOTOS: ISABELLE GAREAU

LES MOTS QU'IL FAUT

Information

Le terme **information**, signifiant un ensemble de renseignements, s'utilise essentiellement au singulier: ainsi, on dit recueillir de **l'information** et non **des informations**. Par ailleurs, l'utilisation du pluriel « **informations** » n'est correcte que lorsqu'on parle des actualités radiodiffusées ou télédiffusées, on peut l'abréger familièrement par « **infos** » comme dans la phrase suivante: « J'ai entendu cette nouvelle **aux infos**... ».

La deuxième collecte de l'AIMTA connaît un vif succès

L'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale (AIMTA) tenait sa deuxième collecte de sang du 26 au 30 mars dernier au Centre Globule, situé dans les locaux du siège social d'Héma-Québec à Ville Saint-Laurent.

Les membres des différentes sections locales ont mis la main à la pâte pour organiser cette collecte. Un merci tout particulier aux membres des sections locales 1751, 712, 869, 1660, du Conseil des machinistes du Québec ainsi que des districts 11 et 140.

La collecte a permis de récolter près de 225 dons. En plus des bénévoles du Syndicat des machinistes, les organisateurs tiennent à remercier les propriétaires des commerces environnants qui ont permis d'afficher différentes annonces. La collecte a permis de recruter de nouveaux donneurs et de faire connaître le centre Globule d'Héma-Québec. Le centre Globule est ouvert six jours par semaine et dispose d'un équipement spécialisé permettant la collecte de plaquettes.

Une expérience qui sera certainement renouvelée l'an prochain!

Denis Yelle, responsable de la collecte de sang procède au tirage d'un iPod en compagnie de Kevin Chalifoux, bénévole de l'école St-Jean Vianney.



JOCELYN VINCENT

L I S T E D E S C O N F L I T S F T Q A U 1 5 M A I 2 0 0 7

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
Super C, division de Métro Richelieu inc.	Beauport	100	TUAC-503	2004-07-30
Domtar	Lebel-sur-Quévillon	425	SCEP-1492	2005-11-24 (lock-out)
Le Journal de Québec, division de Corporation Sun Média (Quebecor inc.) (employés de bureau)	Québec	70	SCFP-2809	2007-04-22 (lock-out)
Le Journal de Québec, division de Corporation Sun Média (Quebecor inc.) (employés de rédaction)	Québec	74	SCFP-1450	2007-04-22 (lock-out)
Le Journal de Québec, division de Corporation Sun Média (Quebecor inc.) (imprimerie)	Québec	120	SCFP-1872	2007-04-22 (lock-out)

BOYCOTTAGE DE L'HÔTEL LE CHÂTEAU BATHURST AU NOUVEAU-BRUNSWICK

La section locale 1288P des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) lance un appel à la solidarité à tous les touristes québécois qui voyageront à Bathurst au Nouveau-Brunswick cette année.

En grève légale depuis le 1^{er} juin 2005, les travailleurs et travailleuses du Château Bathurst veulent informer leurs voisins québécois que cette grève en est une de justice et d'équité. En effet, l'employeur demande des concessions telles que des diminutions de salaire de 16 %, passant de 8,10 \$/heure au salaire minimum de 7,00 \$/heure. Le calcul de l'ancienneté, les vacances, le prolongement de la période de probation, l'élimination des étapes de discipline progressive et la possibilité de congédiement en tout temps sont au cœur du litige.

« Il est impossible de négocier avec un employeur dont les demandes ne sont pas raisonnables et qui refuse de venir à la table de négociation et de négocier de bonne foi », affirme le représentant national des TUAC Canada, André Gingras.

La section locale demande donc aux touristes québécois de séjourner dans un autre établissement de la région, en appelant Tourisme Nouveau-Brunswick au 1 800 561-0123, pour ainsi respecter la ligne de piquetage et aider les grévistes à obtenir un règlement à ce conflit de travail.

Pour plus d'information, contactez André Gingras, représentant national des TUAC Canada : 1-506-857-3226, poste 5.

PROJET DE LOI ANTI-BRISEURS DE GRÈVE À OTTAWA

Opposition des conservateurs et volte-face des libéraux

Le 21 mars dernier, le projet de loi du Bloc québécois qui aurait ajouté des dispositions anti-briseurs de grève au Code canadien du travail a été battu en troisième lecture à la Chambre des communes par un vote de 176 contre 123.

Le gouvernement conservateur s'était d'emblée prononcé contre le projet; mais avec le soutien des députés libéraux, il y avait lieu d'espérer que le projet devienne loi. Les libéraux ont cependant choisi de retirer leur appui prétextant l'absence de référence aux « services essentiels ». Pourtant, le Code canadien contient des dispositions équivalentes et même plus contraignantes. Il est donc difficile de ne pas y voir un faux prétexte. Les libéraux ont déposé depuis leur propre projet de loi anti-briseurs de grève. C'est donc encore une fois partie remise.

La FTQ en profite pour remercier les députés du Bloc québécois (particulièrement Carole Lavallée et Richard Nadeau), du NPD, ainsi que quatre députés libéraux du Québec (Coderre, Rodriguez, Folco et Proulx) qui ont voté pour une plus grande équité envers les travailleurs et les travailleuses du pays.

Henri Massé camelot pour le journal MédiaMatin Québec



Didier Debusschère

De passage au congrès du SFCP-Québec qui se tenait dans la vieille capitale, le président de la FTQ a échangé avec les travailleurs en lock-out du Journal de Québec le 9 mai dernier. Henri Massé en a même

profité pour distribuer des copies du journal sur les terrasses ensoleillées de la Grande Allée. On le voit ici distribuant une copie à Jean Lapierre, ex-député libéral et commentateur à TVA (Quebecor).

Le 22 avril dernier, Quebecor a mis fin aux négociations en mettant les 280 travailleurs et travailleuses du Journal de Québec en lock-out. Les travailleurs ont réagi rapidement en créant un journal qu'ils distribuent gratuitement tous les matins à la population de Québec.

Par ailleurs, la demande d'injonction de Quebecor pour mettre fin à la publication du journal des travailleurs a été rejetée, pour une 2^e fois, par la Cour supérieure. Au moment de mettre sous presse, on apprenait que Quebecor en appellerait de la décision. À suivre....

PROJET DE LOI C-269

Une réforme du programme d'assurance-emploi attendue

Le 16 avril dernier, les grandes centrales syndicales du Québec, FTQ, CSN et CSQ, de même que le Congrès du travail du Canada (CTC) ont joint leur voix à celle du Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC), pour saluer la réforme majeure du programme d'assurance-emploi mise de l'avant par les trois partis d'opposition à la Chambre des communes.

« Cette réforme doit retenir toute notre attention, au moment même où des dizaines de milliers de travailleurs perdent leur emploi dans le secteur manufacturier, une saignée dont on ne voit pas encore la fin au moment où on se parle. Dans ce contexte difficile, le gouvernement a plus que l'obligation morale d'améliorer le système pour donner un coup de main », a affirmé le président de la FTQ.

La balle est dans le camp des conservateurs

Si les conservateurs en font la recommandation, le projet de loi sera au vote en troisième lecture à la Chambre des communes, le 18 juin prochain. Rappelons que le projet de loi C-269, initialement présenté par le Bloc québécois, a été remanié en comité parlementaire avec l'assistance du NPD et du Parti libéral afin de pouvoir présenter à la Chambre des communes une formule de compromis qui aurait l'assentiment de la majorité des parlementaires.

La FTQ profitera de la mobilisation des 29 et 30 mai sur la question de la crise dans le secteur manufacturier pour faire pression auprès des conservateurs sur cette question.

BIENVENUE À LA FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / AVRIL-MAI 2007

- ▼ SFCP : Municipalité Sacré-Coeur de Jésus;
- ▼ TUAC : Bétonnières du Golfe inc. (Jonquière), Société des Casinos du Québec inc. (La Malbaie), Marché d'alimentation Diane Rodrigue inc. (Louiseville), Provigo inc. division Maxi (Shawinigan), Institut Rossel inc. (Montréal), Village de Vaudreuil-sur-le-Lac;
- ▼ Teamsters : Usimax inc. (Saint-Georges de Beauce), Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (Montréal);
- ▼ SQEES : Domaine du Château de Bordeaux (Sillery), Coopérative de solidarité de services à domicile des Etchemins (Lac Etchemin), Résidence pour aînés Lev-Tov inc. (Montréal);
- ▼ UES : Groupe la Québécoise (Québec et Delson), Greenwin Property Management inc. (Montréal), Service d'entretien Advance inc. (Montréal), Services d'entretien Solmex inc. (Saint-Jean), Services d'entretien Solmex inc. (Montréal);
- ▼ Métallos : Sécurité des Deux-Rives Itée (Salaberry-de-Valleyfield), Handi Bus (Saint-Jean-sur-Richelieu), Groupe Connex GVI inc. (Les transports scolaires Richelain inc., Handi-Bus) (Saint-Jean-sur-Richelieu), Les transports scolaires Richelain inc. (Saint-Jean-sur-Richelieu), Agence B.C.I.A. (Contrat Grinfield Hétanol) (Varenes), Gardium (Saint-Eustache et Saint-Jérôme);
- ▼ TCA:AutobusLa Québécoise inc. (Saint-Jean-Chrysostôme), G.C.R. Centre de pneus (Jonquière et Chicoutimi), Pega précision inc. (Boisbriand), Automobile Donald Brassard inc. (Honda de Terrebonne) (Terrebonne), Lasalle Ford inc. (LaSalle), Novexco inc. (Laval);
- ▼ SCEP : Cercueils St-Laurent inc. (Saint-Juste-du-Lac), Damabois inc. (Cap-Chat), Interquisa Canada s.e.c. (Montréal-Est);
- ▼ SEPB : Caisse Desjardins de St-Léonard, tous les établissements;
- ▼ Conseil du Québec-Unite Here : Cimetière Mount Pleasant (Laval), Urgo Hotels (Montréal), ABM International inc. (Montréal), Société en commandite Hôtel Cavendish (Montréal);
- ▼ Syndicat des pompiers et pompières du Québec : La municipalité de Sainte-Julienne, la municipalité d'Orford, la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;
- ▼ Syndicat des travailleurs unis du Québec : Corporation d'urgence-santé de la région de Montréal métropolitain Montréal;
- ▼ Fraternité indépendante des travailleurs industriels : QAHR-Techniporte (Anjou).

Le BIT condamne sévèrement le décret du gouvernement Charest

En mars dernier, le Bureau international du travail (BIT) condamnait sévèrement l'adoption, en 2005, de la loi 43 imposant les conditions de travail aux 500 000 travailleurs et travailleuses des secteurs de la santé, de l'éducation et de la fonction publique.

Priant instamment le gouvernement d'amender cette loi dans le respect des droits syndicaux et de réviser les sanctions excessives qui y sont prévues, le BIT estime par ailleurs que le gouvernement devrait se rasseoir avec les organisations syndicales afin de revoir les conditions de travail imposées législati-

vement. Pensons par exemple au gel salarial de deux ans et à l'imposition d'une augmentation annuelle de 2% jusqu'en avril 2010.

Le BIT considère que le gouvernement devrait éviter de recourir à des interventions législatives unilatérales, « sans qu'il n'y ait eu de consultations franches et approfondies avec les parties impliquées » et de prévoir, en cas de différend, l'intervention impartiale et indépendante d'un tiers.

Les sanctions

Pour chaque jour ou partie de jour de contravention à la loi, les sanctions sont de :

- ▼ 100 \$ à 500 \$ par salarié;
- ▼ 7 000 \$ à 35 000 \$ par dirigeant, employé ou représentant de syndicat;
- ▼ 25 000 \$ à 125 000 \$ par organisation syndicale.

Le 29 mars, la FTQ, la CSN et la CSQ interpellaient le nouveau gouvernement minoritaire et les partis d'opposition afin qu'ils donnent suite à la décision du BIT. Le dossier est à suivre.



Jean Lavergère